

Règlement du Concours

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

L'association Ludika'Fée, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photos, libre et sans obligation d'achat en partenariat avec :

Labyrinthe
Spécialiste Jeux de Société
4 Rue Maréchal de Lattre
63000 Clermont-Ferrand

Le Bar Régent
33 Boulevard Lafayette
63000 Clermont-Ferrand

Le Pub Gavroche
1 Place Louis Aragon
63000 Clermont-Ferrand

Le concours se déroulera du vendredi 26 avril au vendredi 15 juin 2019 à 23h59.
L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

ARTICLE 2 - THÈME

Amusez-nous en insérant des commentaires « comiques » ou « humoristiques » dans des bulles de BD insérées sur des photos de nos/vos soirées/après-midi jeux.

Les photos peuvent être prises par vos soins, mais elles doivent illustrer des personnes (visages visibles) en train de jouer à un jeu de société durant une soirée, soit au Pub **Le Gavroche**, soit au bar **Le Régent**, ou durant un après-midi gros jeux au Café-Jeux **La Tête dans le Pion**.

Si vous souhaitez utiliser une photo existante celle-ci doit provenir de nos albums Facebook ou Instagram.

ARTICLE 3 – REALISATION

Applications et sites internet conseillés pour votre réalisation :

- **Snapseed** dispose d'une fonctionnalité pour incruster facilement une bulle de bd :
 - Via une tablette ou un smartphone Android :
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.niksoftware.snapseed&hl=fr>
 - Via un iPad ou un iPhone :
<https://itunes.apple.com/fr/app/snapseed/id439438619?mt=8>
- Via PC ou MAC :
https://www.canva.com/fr_fr/outils/bulle-texte/ (pour les débutants)
<https://www.photopea.com/> (pour les experts)

Cette liste n'est pas exhaustive, et ne constitue que des propositions.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat, et ouvert à toute personne majeure résident en France métropolitaine, en ce compris les bénévoles Ludika'Fée, à l'exception des membres du jury et de leur famille (jusqu'au 2^{ième} degré inclus).

Les participants au concours doivent utiliser uniquement les photos des albums de Ludika'Fée présents sur Facebook ou Instagram, ou des photos prises par les participants eux-mêmes (comme précisé dans l'Article 2 - Thème).

Un maximum de deux photos par participant sera accepté pour ce concours, afin de multiplier vos chances.

Chaque photo devra être envoyée via le formulaire présent sur notre site Internet ludikafee.fr (<https://www.ludikafee.fr/envoyer-une-photo/>) au format numérique JPEG (par abréviation « JPG ») ou PNG. **Aucun autre format de photo ne sera accepté.** Il sera demandé aux participants de renseigner tous les champs du formulaire afin de pouvoir les recontacter pour la remise des prix :

- Nom et Prénom
- Numéro d'adhérent (si vous en avez un, à défaut, il faudra inscrire « 0 »)
- Numéro de téléphone
- Adresse email

Les images ne respectant pas ces critères ne seront pas prises en compte. Il vous appartient de vérifier que vous avez bien rempli tous les critères : aucun accusé réception de validation ou de refus ne sera adressé au participant.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur humoristique, et non-discriminante, à la libre appréciation du jury. Aucune grille d'évaluation n'a été déterminée.

ARTICLE 6 : PRIX

Les prix sont généreusement offerts par nos partenaires cités au début du présent règlement.

1^{er} prix :

- 35 € de bon d'achat à dépenser au Magasin Labyrinthe
- Un bon repas d'une valeur de 16 € au Bar Le Régent.

2nd prix :

- 25 € de bon d'achat à dépenser au Magasin Labyrinthe.

3^{ème} prix :

- 20 € de bon d'achat à dépenser au Magasin Labyrinthe.

4^{ème} prix :

- 15 € de bon d'achat à dépenser au Magasin Labyrinthe.

Voir avec le Gavroche pour un lot pour les gagnants.

ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront regroupées dans un album public sur le site Internet ludikafee.fr ainsi que sur la page Facebook Ludika'Fée et ce pendant une durée de 2 ans.

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par email, et les résultats (comportant les noms et prénoms des lauréats) seront dévoilés via le ou les supports de communication numérique de l'association.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les gagnants obtiendront leurs prix le jour de la **remise des prix au magasin Labyrinthe le samedi 22 juin 2019.**

ARTICLE 10 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué du Président de l'association Ludika'Fée, des Responsables de la Communication et de deux adhérents volontaires.

ARTICLE 11 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos pouvant porter préjudice à la personne ciblée par le commentaire ou contraire aux règles de déontologie.

Ainsi, nous souhaitons éviter des bulles de BD comportant des insultes envers des personnes, du racisme, ou tout autre discrimination réprimée par les lois et réglementations en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs et la photo sera exclue du concours.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant ayant pris une photo lors de nos soirées déclare être l'auteur de la photo qui nous est envoyée. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion, et notamment des personnes apparaissant sur lesdites photos.

Les photos présentes dans les albums Facebook et Instagram ont déjà été préalablement autorisées. Cependant la modification de celles-ci est de nouveau soumise au droit à l'image. Ainsi, la personne souhaitant ne pas apparaître sur les photos se garde le droit de demander de modifier ou de supprimer la photo afin qu'elle n'apparaisse plus. Pour ce fait il conviendra de contacter l'association Ludika'Fée à l'adresse courriel suivante : contact@ludikafee.fr

L'utilisation d'un smiley ou de tout autre chose pouvant recouvrir le visage pourra être envisager si la réalisation semble toujours cohérente après modification.

ARTICLE 13 : DONNEES NOMINATIVES

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités du concours.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par email à contact@ludikafee.fr

Association Ludika'Fée
Pdt Laurent Brugière
6 rue Montaigne
63000 Clermont-Ferrand

Les données nominatives seront conservées jusqu'à 30 jours après la remise des prix.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'association Ludika'Fée se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 15 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Le vendredi 26 avril

Le Président

Laurent Brugière

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook Inc.
